

BUREAU EXÉCUTIF
MARDI 22 DÉCEMBRE 2020
18H00 - 19h00

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Décisions à prendre	1
1.1 Attribution des 40 k€ du fonds de soutien aux clubs et aux organisateurs	1
1.2 Clôture budgétaire 2020	4
1.3 LE MANS TRIATHLON : appel de la décision de la CNS	4
2 Tour de table, informations générales	5
2.1 Nomination du président du Comité d’Ethique, de Déontologie et de Citoyenneté	5

1 Décisions à prendre

1.1 Attribution des 40 k€ du fonds de soutien aux clubs et aux organisateurs

Pour mémoire, l’Assemblée Générale Fédérale du 25 juillet 2020 a validé la mise en place d’une enveloppe financière de 100.000 euros destinée :

- à soutenir la communication des clubs en vue de la rentrée de septembre : kit “rentrée triathlon” + actions spécifiques ciblées à destination des clubs labellisés “Ecole de Triathlon” (60.000 euros)
- **à alimenter à hauteur de 40.000 euros un fonds de soutien pour les clubs et les organisateurs confrontés à de fortes difficultés financières liées à cette crise sanitaire.**

Pour solliciter une aide, les structures en difficultés devaient compléter un formulaire et joindre leurs comptes clos au plus tard le 15 novembre 2020.

Le groupe de travail* chargé initialement de proposer des pistes permettant de relancer l'activité des clubs et des organisateurs, complété du Président de la Commission Nationale Financière, a été chargé d'étudier l'ensemble des demandes déposées et de proposer au Bureau Exécutif la répartition des aides à verser.

*** Détail de la composition du groupe missionné par le BE :**

Bruno DAMIENS	Loïc MENTRE
Joelle DESMET	Gérard OREGGIA
Guillaume FRITSCH	Andrée VIDIL
Jean-Jacques GAUTHIER	Camille VARCIN
Cédric GOSSE	Alain COURPRON, président de la Commission Nationale Financière
Agnès LEHAIR	
Laurent MASSIAS	

Le groupe de travail a considéré que les demandes recevables étaient celles :

- déposées dans les délais
- émanant des clubs et organisateurs affiliés (excluant les comités départementaux)
- relatives aux impacts constatés en 2020 (excluant celles anticipant les impacts sur l'année 2021)
- non liées exclusivement aux charges de personnel considérant qu'une telle aide serait redondante avec les aides du gouvernement.

Les dossiers recevables ont ensuite fait l'objet d'un arbitrage destiné à déterminer collectivement le montant de l'aide proposée. Cet arbitrage a tenu compte :

- de l'avis de la ligue régionale,
- de la pertinence du montant,
- du niveau des fonds propres,
- du nombre de licenciés, de jeunes, d'organisations,
- de la destination de l'aide.

La proposition d'affectation du fonds de soutien est la suivante :

LIGUE D'APPARTENANCE	NOM DU CLUB / ORGANISATEUR	Aide proposée par le GT
Auvergne-Rhône-Alpes	CHAMBERY TRIATHLON	2 000,00 €
	LES ALLIGATORS ANNECY TRIATHLON	2 000,00 €
	LES MILLE PATTES TRIATHLON	0,00 €
	TRICASTIN TRIATHLON CLUB	2 000,00 €
Total pour Auvergne-Rhône-Alpes		6 000,00 €
Bourgogne-Franche-Comté	BEAUNE TRIATHLON	0,00 €
	MONTBARD AUXOIS CLUB TRIATHLON	1 500,00 €
	TRI LION BELFORT	1 500,00 €
	TRI VAL DE GRAY	0,00 €
	TRIATH'LONS	0,00 €
	TRIATHLON CLUB SEURROIS	500,00 €
	VERT 2 CHABLIS	700,00 €
Total pour Bourgogne-Franche-Comté		4 200,00 €
Bretagne	ECUREUILS DE PLOUAY	0,00 €
	GUIDEL TRIATHLON	1 500,00 €

	LORIENT TRIATHLON FLK	1 500,00 €
Total pour Bretagne		3 000,00 €
Centre Val de Loire	T.C. JOUE LES TOURS	0,00 €
	TRI SAINT AMAND DUN 18	1 620,00 €
Total pour Centre Val de Loire		1 620,00 €
Corse	CALVIXTRI	2 000,00 €
Total pour Corse		2 000,00 €
Guadeloupe	LES DYNAMIQUES TRIATHLÈTES SAINTANNAIS	1 000,00 €
Total pour Guadeloupe		1 000,00 €
Hauts de France	ASSOCIATION TOUQUET RAID	1 000,00 €
	CAMBRAI TRIATHLON	2 000,00 €
	DTC ALBERT TRIATHLON	0,00 €
	LOMME NATATION TRIATHLON	1 500,00 €
Total pour Hauts de France		4 500,00 €
Ile-de-France	A.D.N EVENT 77	0,00 €
	COMITE DEPARTEMENTAL 77	0,00 €
	DAUPHINS DE SCEAUX & BOURG LA REINE	0,00 €
Total pour Ile-de-France		0,00 €
Martinique	MADININA BIKERS	0,00 €
Total pour Martinique		0,00 €
Normandie	LES RAINETTES DU PAYS D AUGE	1 500,00 €
Total pour Normandie		1 500,00 €
Nouvelle Aquitaine	AUNIS SUD TRIATHLON	1 000,00 €
	LES TRITONS DU GRAND COGNAC	0,00 €
	SAINT ASTIER TRIATHLON	1 000,00 €
	SPORT ACADEMY	7 000,00 €
	TRI ARCACHON SUD BASSIN	1 080,00 €
Total pour Nouvelle Aquitaine		10 080,00 €
Occitanie	ALBI TRIATHLON	0,00 €
	COMMINGES TRIATHLON	600,00 €
	LOUPIAN TRI NATURE	0,00 €
	SPORT CAUSSE AVENTURE	1 000,00 €
	TUC TRIATHLON	0,00 €
Total pour Occitanie		1 600,00 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	PRO TEAM SPORTS	0,00 €
Total pour Provence-Alpes-Côte d'Azur		0,00 €
Réunion	CLUB AQUATIQUE DU CHAUDRON	0,00 €
	OUEST RUN TRIATHLON	1 000,00 €
	RUN SUD TRIATHLON	2 000,00 €

SWIMRUN RÉUNION	1 500,00 €
Total pour Réunion	4 500,00 €
Total général	40 000,00 €

Les membres du BE remercient le groupe pour le travail effectué et valident (2 abstentions) cette proposition de répartition du fonds de soutien de 40 k€.

1.2 Clôture budgétaire 2020

En prévision de la clôture budgétaire, les membres du BE décident (1 abstention) de procéder :

- à la dépréciation du stock de mallettes EFT en raison de la mise en service de la plateforme Wikitri ainsi que le stock de fiches arbitrage obsolètes (environ 12 k€).
- comme l'année passée, à la dépréciation de la valeur des titres de TEVE à hauteur de 103 k€
- à la mise en place d'une aide exceptionnelle d'un montant de 200 à 300 k€ (en fonction des possibilités financières de la fédération) à destination des ligues régionales en raison des conséquences de la crise sanitaire (confinement, absence d'épreuves, baisse très importante du nombre de pass compétition, baisse du nombre de licences...). Cette aide exceptionnelle sera versée au cours de la saison 2021.
- à la compensation de la part de salaire perdu par les salariés fédéraux placés en activité partielle sur les mois de novembre et décembre 2020 (environ 3 k€) en raison de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire.

1.3 LE MANS TRIATHLON : appel de la décision de la CNS

Le Bureau Exécutif a bien été destinataire de la saisine électronique du club LE MANS TRIATHLON contestant la décision de la Commission Nationale Sportive par laquelle elle a refusé de prendre en compte deux années d'ancienneté supplémentaires pour l'athlète Zoé LEPOITTEVIN.

Dans la mesure où M. Alexandre PY, Vice Président en charge de la vie sportive, s'est déjà positionné sur cette demande en première instance au titre de président de la Commission Nationale Sportive, il est précisé qu'il n'a pas pris part au présent vote.

Considérant que la Commission Nationale Sportive s'était prononcée en mars 2018 pour le maintien du niveau sportif des équipes de l'ENDURANCE 72 TRIATHLON engagées sur les Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon 2018, et pour le remplacement du nom ENDURANCE 72 TRIATHLON par le nom du club qui résulterait de la fusion, fusion qui était programmée 10 mois plus tard (janvier 2019) ;

Considérant qu'aucun traité de fusion n'a été établi ;

Considérant que seul un changement de nom d'association a été opéré, l'association MAT 72 devenant LE MANS TRIATHLON, par déclaration à la préfecture de la Sarthe (N° de parution : 20190007 N° d'annonce : 1238) ;

Considérant que la décision de la Commission Nationale Sportive prise en 2018 ne permet pas de considérer automatiquement que l'ancienneté des membres de l'ENDURANCE 72 TRIATHLON ayant muté vers le MAT 72 doit être conservée car d'une part la décision de 2018 a été prise sur la base d'un projet de fusion qui devait aboutir 10 mois plus tard et d'autre part car ce projet de

fusion ne s'est jamais concrétisé sur le plan juridique (absence de traité de fusion, simple changement de nom de l'association MAT 72 en LE MANS TRIATHLON) ;

Le Bureau Exécutif, à l'exclusion du membre n'ayant pas pris part au vote, décide à l'unanimité de maintenir la décision de la Commission Nationale Sportive. En conséquence, l'ancienneté de l'athlète Zoé LEPOITTEVIN au sein du club LE MANS TRIATHLON est calculée à partir de la saison 2019.

Le club LE MANS TRIATHLON disposera d'un délai d'un mois à compter de la notification de cette décision (date de réception par voie électronique de la décision) pour la contester auprès du Tribunal Administratif dans le ressort duquel se situe son siège social. Conformément à l'article R141-5 du Code du Sport, la saisine de la commission de conciliation du Comité National Olympique et Sportif Français constitue un préalable obligatoire à tout recours contentieux et doit être effectuée dans les quinze jours suivant la notification de la décision contestée.

2 Tour de table, informations générales

2.1 Nomination du président du Comité d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté

Le Président LESCURE fait savoir que M. Dominique SAGARY a démissionné de la présidence du Comité d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté en date du 14 décembre dernier. Conformément aux statuts et au règlement intérieur du Comité d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté, Philippe LESCURE, en sa qualité de président, a autorité pour nommer le nouveau président du comité.

Philippe LESCURE nomme Bertrand MEYER à la présidence du Comité d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté. Philippe LESCURE précise qu'il a en parallèle enregistré la démission de Bertrand MEYER du Conseil d'Administration Fédéral et de la présidence de la Commission Nationale de la Réglementation Sportive.

Sur proposition du président du Comité d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté, Philippe LESCURE nomme comme nouveaux membres de ce comité :

- Michèle Monserrat-d'Agata : nouveau membre (ligue Nouvelle Aquitaine)
- Pierre Fourcade : nouveau membre (ligue Hauts de France)

Ces membres rejoignent les membres déjà en poste au sein du Comité d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté (Nathalie Courtial, Corinne Patrice, Patrick Lorigny).

Il est rappelé que les fonctions de membres du Comité d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté prennent fin 6 mois après la fin du mandat des administrateurs, soit le 30 juin 2021.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général